

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 octobre 2024
Délibération n°2024 – 10 – 02

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08

L'an deux mille vingt quatre
Le deux juillet à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 17/06/2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, PERRET Morgane, BRULE Corinne,
Thomas GUILLEMOT, DESFONTAINE Gilles, ASFEZ Peggy, LE GOFF Tony

Absents : LE GOFF Tony, MICHEL Rémi

Vote

<i>Pour</i> :	0
<i>Contre</i> :	8
<i>Abstention</i> :	0

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Subvention participation voyages scolaires

Le maire informe l'assemblée délibérante qu'un adolescent résidant à Saint Laurent sur Oust et étant scolarisé au collège St Julien de Malestroit a formulé une demande d'aide sous forme de subvention afin d'alléger le coût d'un voyage scolaire organisé en 2025.

Il ajoute avoir alors envisagé la possibilité que la mairie subventionne une partie des voyages scolaires des enfants de 3èmes résidant à Saint Laurent sur Oust.

Les renseignements ayant été pris, il s'avère qu'il n'est pas possible de subventionner un particulier, il est uniquement possible de subventionner l'école concernée par le voyage, auquel cas la subvention serait obligatoirement répartie pour tous les élèves du voyage et non pas seulement ceux de Saint Laurent.

Le maire demande alors au conseil de se prononcer sur cette subvention de participation aux voyages scolaires des élèves de 3èmes.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet.

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 15/10/2024

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

